



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Evelyne COUSIN-MAZUR, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Claude TESSIER.

Absent excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA et Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Sophie CORNILLET

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Convention prestation Centre de Gestion ;
- Redevance occupation domaine public par ERDF ;
- Indemnité de conseil du Comptable Public.

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 26 Février 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2015 du Comptable Public.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données (Annexes 1 & 2) aux membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2015.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats (Annexes 3 à 7) aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2015.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les affectations (Annexe 8) aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement est intégralement affecté pour 220 279€ en report de Fonctionnement.

Le résultat positif de 300 197€ du poste investissement est reporté en section recette d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des 3 Taxes 2016.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes

ont été remis aux membres du Conseil (Annexes 9 & 10).

Pour 2016, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau 2015.

Adopté à l'unanimité

6. Vote du Budget 2016.

Monsieur Lucien DUBOIS commente les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement (Annexes 3 à 7 et Annexe 11).

Le budget global 2015 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 792 833€
- Investissement : 442 573€
- Total : 1 235 406€

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 5 000€.

Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention pour la Place n°2.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les éléments financiers et administratifs du projet Place inscrit au budget 2016 à hauteur de 170 000€ TTC et demande au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention FER (Fonds d'Équipement Rural) près du Conseil Départemental, précisant que cette subvention est plafonnée à 50% du montant HT (Hors Taxes) des travaux.

Adopté à l'unanimité.

8. Prestation Convention avec Centre de Gestion.

Monsieur le Maire indique que la complexité de la réglementation sociale nécessite l'appui du Centre de Gestion sur des problématiques particulières. Il propose de signer toutes conventions nécessitant le soutien opérationnel du Centre de Gestion, et qui concernent les Ressources Humaines.

Adopté à l'unanimité.

9. Redevance occupation du domaine public par ERDF.

Monsieur le Maire propose d'accepter la somme 197€ calculée par le SDESM et à facturer à ERDF.

Adopté à l'unanimité.

10. Indemnité de Conseil du Comptable Public.

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'indemnité de gestion 2015 au taux de 50% soit 199€38.

Adopté par 12 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.

Points divers.

Monsieur le Maire procède à un tour de table :

Evelyne COUSIN MAZUR fait part des façades souillées de sa maison par les eaux pluviales lors des dernières fortes pluies.

Pascal CARBUCCIA indique que ce désordre fait suite à une canalisation obstruée par les importants ruissellements en provenance des bois et qu'une intervention des agents communaux a été faite dans l'urgence.

Anne BOULIN informe les élus qu'elle a été saisie par deux habitants concernant l'éclairage de la rue de la Sagette.

Pascal CARBUCCIA rappelle que ces éclairages sont conformes à la réglementation et ont été posés sur les anciens mats pour limiter la dépense.

Didier Hammel expose ses démarches concernant le PDM (Plan de Développement des Massifs Forestiers) et la difficulté inhérente au grand nombre de propriétaires de petites parcelles dans notre commune. Il fait également le point sur l'avancement du projet de PNR (Parc Naturel Régional).

Claude ROBBÉ précise que son intervention en conseil du 27 novembre 2015 visait à constater une dégradation résultant du mauvais stationnement d'un véhicule et non à incriminer le car.

Catherine RIEHL informe les élus que la Commune recherche une personne pour la garderie cantine, sur la pause méridienne, pour 6 heures hebdomadaire, à compter du 2 mai 2016.

Yvelise BITOUN tient à remercier Monsieur De SAINTE OPPORTUNE pour sa gentillesse à ouvrir le parc du Château pour les œufs de Pâques. Elle regrette la très faible présence des enfants au ramassage des œufs et l'absence totale

des parents à l'exposition des réalisations des enfants au Foyer de l'Amitié.

Sophie CORNILLET demande si une communication sera faite sur la nouvelle tarification des transports scolaires. Monsieur le Maire précise que cela relève du Département, et qu'une communication officielle des services départementaux est prévue au mois de juin 2016.

Patrick ROMANOW informe le Conseil des points suivants :

- Cérémonie du 8 mai. Les ACPG souhaiteraient avancer la cérémonie à 9h. Horaire non confirmé à ce jour.
- Un défilé de motos traversera la commune le 11 juin.
- ERDF interviendra prochainement sur la commune pour des travaux d'élagage.
- Un parti politique a demandé la mise à disposition de la salle du Foyer. Certains élus rappellent que ce prêt est possible lors des périodes électorales, pour tout parti politique.
- Une compétition équestre traversera les hameaux du Tillet, des Poupelins et de Montménard le 08 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 avril à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 12 avril 2016
Le Maire,
P. ROMANOW

